

V/Réf. : 09/PFU/642945 (DU) – AH/2071-0036/18/2017-179PR (DMS) Bruxelles, le
N/Réf. : JMB/ /XL-2.65/s.613
Annexe : 1 dossier

Monsieur le Directeur,

Objet : IXELLES. Avenue Molière, 210 (arch. J. Ramaekers, 1927).
PERMIS UNIQUE : restauration du hall d'entrée de l'immeuble.

En réponse à votre courrier du 30 octobre, reçu le 30 octobre 2017, nous vous communiquons ***l'avis conforme favorable sous réserves*** émis par notre Assemblée en sa séance du 8 novembre 2017.

Etendue de la protection

L'AG de la Région de Bruxelles-Capitale du 16 mars 1995 classe comme monument les façades, les toitures et les parties communes situées à l'intérieur de l'immeuble sis avenue Molière 210 à Ixelles.

Objet de la demande

Ce dossier concerne la restauration du hall d'entrée classé de l'immeuble à appartements, comprenant le hall d'entrée et les cages d'escalier et d'ascenseur au rez-de-chaussée. Il s'agit de :

- Restauration ou restitution des peintures d'origine
- Restitution de l'aspect d'origine des enduits « peignés »
- Restauration des enduits des plafonds du hall de la cage d'escalier et d'ascenseur
- Restauration des menuiseries intérieures
- Restauration des faïences murales
- Restauration des sols en marbres et des plinthes
- Restitution de l'aspect d'origine des parements en maçonnerie en briques et intervention sur l'ancienne frise (bas-relief)
- Restauration des vitreries
- Restauration de l'installation électrique et des luminaires
- Restauration des installations de chauffage et sanitaire
- Restauration des menuiseries extérieures

Historique du bien

L'immeuble à appartements, situé Avenue Molière, 210 à Ixelles, est une œuvre de l'architecte belge Joe Ramaekers (1900-1975 ?) commanditée par l'entrepreneur-promoteur Henri-Charles Thorelle. Les plans de cet immeuble datent de 1928. Dans un style moderniste apparenté à l'Ecole d'Amsterdam, tendance architecturale peu représentée à Bruxelles, il est construit en 1929. Le bâtiment se dresse sur un angle entre l'Avenue Molière (29,8 m de façade) et la rue Joseph Stallaert (32,07 m de façade) pour une hauteur totale de 8 niveaux. La tour d'angle polygonale marque véritablement l'angle de la rue. Il s'agit d'une construction en « briques Belvédère » de teinte violette avec des arrangements et des jeux soignés dans les appareillages de briques (Figure 1). A l'époque, les châssis des fenêtres des façades à rue étaient peints en couleur vert foncé avec des encadrements dorés.



Figure 1 : Vue des façades extérieures de l'immeuble (APEB, « Immeuble à appartements Avenue Molière 210 à Ixelles, Etude historique et matérielle des parties communes », Volume II : illustrations, p. 24, juin 2017)

Les parties communes intérieures de cet immeuble (hall d'entrée, cage d'escalier et cage d'ascenseur), très soignées à l'origine, témoignent de l'expressionnisme de l'architecture, visible aussi en façades (Figure 2). A l'intérieur, les parois, plafonds et piliers sont en maçonneries de briques, avec un travail dans les tons utilisés (briques beige, ocre, violette, brune avec des joints gris foncé) et un agencement recherché des maçonneries. Les appuis de fenêtres et la banquette sont recouverts d'un carrelage en céramique bleu océan. Sous le plafond du hall d'entrée, se trouvait une frise en bas-relief aujourd'hui disparue et malheureusement peu documentée. Le revêtement de sol est formé d'un dallage géométrique de marbres noir, brun tacheté et beige rosé. Les vitrages des fenêtres et des luminaires, aussi géométriques, répondent au dessin du sol. Une peinture argentée recouvrait de nombreux éléments du hall d'entrée, comme les menuiseries (panneaux des portes, boîtes aux lettres, châssis des fenêtres), les quincailleries des châssis de fenêtres, les luminaires du hall d'entrée, certains éléments des cages d'escalier et d'ascenseur comme les parois (enduit « peigné » aux murs), le plafond et les menuiseries (panneaux des portes). Cette recherche chromatique d'inspiration Art Déco est caractéristique du travail de Joe Ramaekers, qui l'a particulièrement mis en œuvre dans cet immeuble, l'un des plus importants de sa carrière bruxelloise (d'après l'étude historique menée par l'APEB, 06/2017).

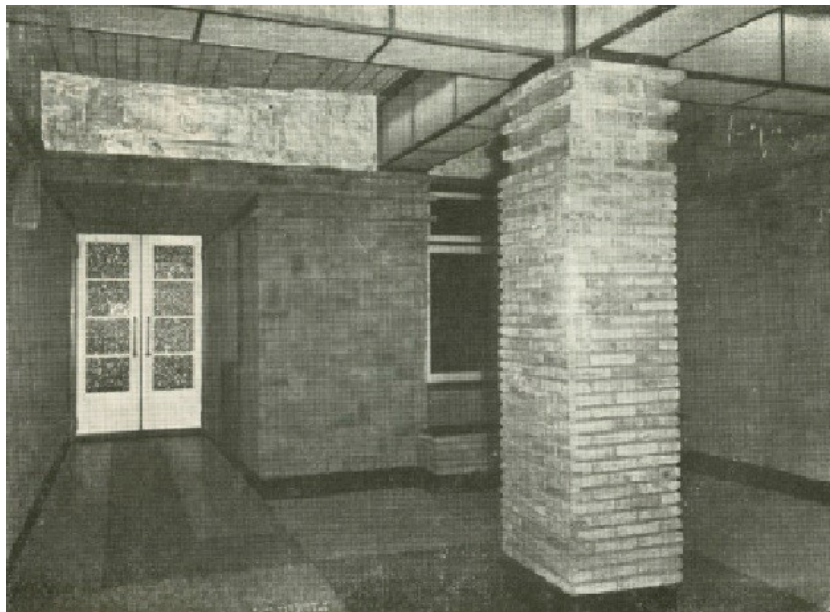


Figure 2 : Vue de l'intérieur du hall d'entrée au rez-de-chaussée à l'origine (Le Document, n°7, vol. III, 1930)

L'ensemble du hall d'entrée et de la cage d'escalier est aujourd'hui dissimulé en grande partie sous une couche de crépi blanc cassé (Figure 3). Les menuiseries, les luminaires et les radiateurs sont également peints dans les tons clairs.

Seuls le sol en marbre et les plinthes sont encore apparents tels qu'à l'origine. Cependant, bien que cachée sous les finitions actuelles, de faible qualité, la grande majorité du décor est toujours existante

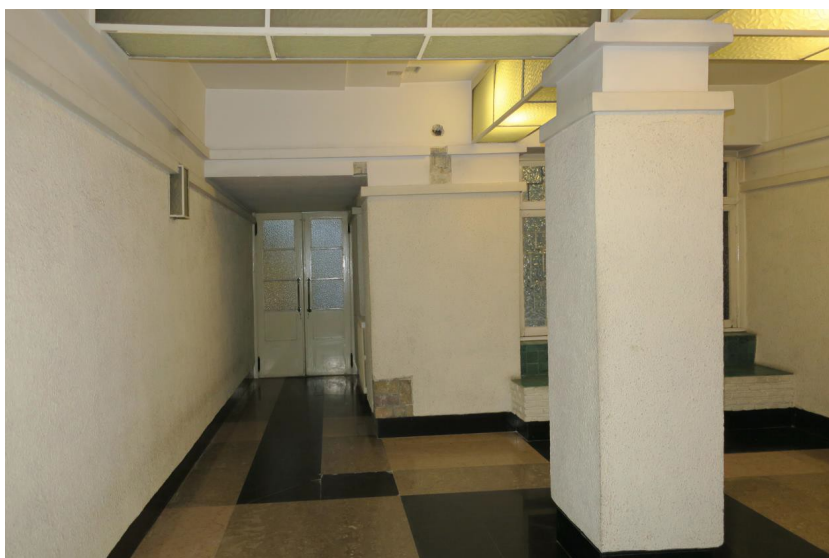


Figure 3 : Vue actuelle de l'intérieur du hall d'entrée au rez-de-chaussée (APEB, « Immeuble à appartements Avenue Molière 210 à Ixelles, Etude historique et matérielle des parties communes », Volume II : illustrations, page de couverture, juin 2017)

Historique du dossier

Le bien en question a fait l'objet d'un précédent PU avec avis de la CRMS pour les travaux relatifs à la restauration des façades extérieures (PU daté du 23/06/2005 sur base de l'avis émis en séance CRMS du 18/05/2005).

Le bien en question a fait l'objet d'un précédent PU avec avis de la CRMS pour les travaux relatifs à un changement d'affectation (de logement en bureau) pour l'appartement du rez-de-chaussée (PU daté du 23/12/2011, sur base de l'avis émis en séance CRMS du 21/09/2011).

Des travaux ont été exécutés sur les joints de la façade (côté avenue Molière) à l'angle au dernier étage. Ces travaux ont été réalisés en 2015-2016 en infraction, sans permis préalable. Il est prévu de remettre des joints creux et peints conformément à la situation d'origine, et ce avant le 31/12/2017.

L'actuelle demande a fait l'objet d'une phase préalable, de 2008 à 2012 sous la direction de l'architecte Dirk Van Eyken afin de réaliser des études stratigraphiques du hall d'entrée (sur différents supports), des essais de nettoyage et de décapage des enduits et peintures, études des vitreries et luminaires, étude des marbreries et des faïences murales. Dans ce cadre, un avis de principe favorable sous réserve sur la restauration du hall d'entrée a été rendu par la CRMS en sa séance du 08/09/2010.

Suite au décès du précédent architecte, un nouveau bureau d'architecture a repris la mission de la restauration du hall d'entrée. Avec lui, des études et sondages complémentaires des finitions ont été réalisés, e.a. pour préciser les finitions du bas-relief et du plafond et les compositions des peintures argentées. Plusieurs visites sur place ont ainsi été organisées en présence du nouveau bureau d'architecture et de la direction des Monuments et des Sites et tantôt de l'entreprise en charge des sondages complémentaires du plafond et de la frise et du département « Décor des Monuments » de l'IRPA.

Analyse de la demande

Le projet présenté dans cette demande de permis unique vise à retrouver l'aspect d'origine des parties communes du rez-de-chaussée de l'immeuble. Les travaux de restauration et de restitution concernent le hall d'entrée et le hall de la cage d'ascenseur et d'escalier. Les différentes interventions proposées peuvent être résumées comme suit.

1) Restauration des menuiseries extérieures

Les trois châssis de fenêtre et la porte d'entrée, en ce compris les quincailleries, sont en bon état général. Ils nécessitent une vérification générale et une restauration légère (ajustements divers et préparation pour la mise en peinture). La restauration de la porte d'entrée et des châssis (ouvrants) sera effectuée en atelier après démontage. Des modifications ultérieures de faible qualité (tels des ferme-portes) seront supprimées.

Avis CRMS : Ces travaux visent à remettre en bon état de fonctionnement les trois châssis de fenêtres et la porte d'entrée. La CRMS souscrit aux options et aux méthodes décrites

2) Restauration des installations de chauffage et sanitaire

Les trois radiateurs en fonte et deux canalisations d'eaux usées (dont une dissimulée sous un cache en mauvais état) seront à nouveau apparents, comme à l'origine. Les modèles des pièces à restituer, comme les colliers par exemple, seront similaires à ceux existants à l'origine. La restauration des radiateurs et de leurs conduites consiste en leur démontage pour traitement en atelier (pour sablage et peinture primaire) et ensuite en leur remontage et raccordement et vérification du système de chauffage.

Avis CRMS : Ces travaux consistent à remettre en état les équipements sanitaires et de chauffage dans une esthétique conforme aux éléments en place à l'origine. La CRMS souscrit aux options et aux méthodes décrites .

3) Restauration de l'installation électrique et des luminaires

L'installation électrique doit être vérifiée et complétée par l'ajout de prises de courant (câblage encastré). Les petits équipements électriques (interrupteurs, prises) seront rétablis dans leur aspect d'origine. Les luminaires ne fonctionnent plus correctement et confèrent au hall d'entrée un aspect sombre. Or, un éclairage de qualité rendrait à cette pièce et à sa décoration un éclat tout en assurant un confort aux usagers. Les soquets des points lumineux seront nettoyés, et éventuellement remplacés s'ils s'avèrent en trop mauvais état.

Avis CMS : Ces travaux consistent à remettre en état les équipements électriques dans une esthétique conforme aux éléments en place à l'origine. La CRMS souscrit aux options et aux méthodes décrites.

4) Restauration des vitreries

Les portes, les châssis, la fenêtre « concierge », les luminaires des plafonds (bacs lumineux) et les appliques murales contiennent des verres d'origine, mats et transparents, identifiés comme de type soit « oceanic/byzantin » soit « old flemish/pommes et poires ». Certains de ces vitrages sont brisés ou fissurés. Les vitrages seront démontés et réparés en atelier. Les vitraux et leurs plombs seront restaurés en effectuant soit des réparations locales soit des remplacement de verres à l'identiques lorsque les réparations ne sont techniquement pas possible. Le nettoyage des vitrages (et des mastics) est également prévu.

Avis CRMS : Ces travaux consistent à réparer localement et à nettoyer les vitraux qui sont des éléments importants de la composition du hall d'entrée et de la cage d'escalier et d'ascenseur du rez-de-chaussée. La CRMS souscrit aux options et aux méthodes décrites

5) Restitution de l'aspect d'origine des parements en maçonnerie en briques et intervention sur l'ancienne frise (bas-relief)

Les murs et plafonds du hall d'entrée de l'immeuble ont été recouverts, en fonction des endroits, soit d'un enduit-crépi à base de ciment de chaux, peint dans un ton clair (beige-blanc-gris) soit d'une peinture synthétique de couleur blanche. Cela a transformé radicalement l'aspect du hall d'entrée, couvrant l'entièreté de la décoration raffinée d'origine. Grâce aux sondages réalisés et aux essais de décapages effectués en phase préalable, il est apparu que l'ensemble des maçonneries décoratives d'origine est encore présent et en place, à l'exception de deux éléments : un bandeau de brique saillante qui a été arasée et le bas-relief placé probablement sur l'ensemble du périmètre du hall qui a totalement disparu et qui a été remplacé par un enduit de plâtre lisse peint en blanc.

Afin de restituer l'aspect d'origine des parements en maçonnerie de briques décoratives, les travaux consistent principalement en un décapage des enduits (à l'aide d'un ciseau plat, d'un scalpel et d'une brosse de chiendent) et des peintures (à l'aide d'un décapant chimique combiné ensuite à un traitement au bicarbonate de sodium). Les méthodes

de décapage de l'enduit ont été testées, avec réussite, en phase préalable. Par contre, le traitement combiné de décapage des peintures nécessite encore d'être testé préalablement sur une surface réduite.

Avis CRMS : Le décapage de l'enduit et de la peinture masquant la décoration en maçonnerie de briques est essentiel pour retrouver l'aspect et la splendeur d'origine du rez-de-chaussée. Grâce aux études préalables sur les techniques de décapage, les solutions proposées semblent adéquates pour enlever ces enduits et peintures sans abîmer les briques d'origine. La CRMS est donc favorable aux principes d'interventions énoncés ci-dessus, moyennant validation d'essais de décapage des peintures par la DMS.

Pour le bandeau en briques saillantes arasées, l'architecte propose de le restituer à l'aide d'une brique identique (type Belvédère fabriquée à Maastricht) en ressaut (environ 5 cm). Deux méthodes sont proposées en fonction des possibilités techniques en chantier, soit par extraction de la brique bûchée en la remplaçant par une brique entière, soit par scellement chimique de demi-briques.

Avis CRMS : Il est également cohérent de restituer le bandeau de briques en saillie. Les deux techniques suggérées sont possibles et le choix sera déterminé en chantier en fonction des contraintes techniques pratiques. La CRMS est donc favorable à la restitution du bandeau et demande à la DMS de valider la méthode sur chantier.

Malgré une étude historique détaillée, trop peu d'éléments sont disponibles pour une reconstitution fidèle du bas-relief. L'architecte propose de traiter cette zone soit par un enduit lisse (comme actuellement) peint dans une couleur sable, dans la tonalité des teintes des briques de parement, soit par un enduit granuleux qui serait recouvert d'une peinture argentée identique à celles des plafonds du hall de l'escalier.

Avis CRMS : Les traitements proposés pour combler l'emplacement du bas-relief disparu s'intègrent tous deux au décor du hall d'entrée. La CRMS préconise toutefois une troisième approche consistant à marquer la différence pour évoquer la présence et l'emprise (et non les détails – trop peu connus) du bas-relief. Celui-ci constituait en effet un élément décoratif autonome se différenciant des briques de parement et du plafond et recevant différemment les effets de la lumière. La CRMS demande de revoir le traitement de l'emprise du bas-relief avec un traitement distinct (couleur et luminosité) afin d'évoquer au mieux l'effet voulu à l'origine.

6) Restauration des sols en marbres et des plinthes

Les sols sont en marbre poli de trois types différents : marbre noir veiné de Golzinne/Mazy (Belgique), marbre brun du boulonnais du bassin de la Marquise (France) et marbre beige rosé comblanchien de la région au Sud de Nuits-Saint-Georges (France). Les joints sont fins, en ciment/chaux de couleur gris foncé. Ils forment une composition intéressante et de grande qualité. Par ailleurs, ils sont dans un très bon état de conservation. Quelques réparations locales sont nécessaires pour remédier aux fissures ou aux éclats. Ces réparations seront effectuées avec un mortier (de type marbre-akemi). Les autres interventions seront un nettoyage manuel des pierres, la réparation des joints détériorés et le polissage du sol.

Avis CRMS : Ces travaux consistent principalement à réparer localement et à nettoyer les sols qui sont des éléments importants de la composition du hall d'entrée et de la cage d'escalier et d'ascenseur du rez-de-chaussée. La CRMS souscrit aux options et aux méthodes décrites.

7) Restauration des faïences murales

Dans le hall de l'escalier sur les murs, se trouvent des faïences jaunes en porphyre encadrées par des faïences noires. Les joints sont gris. Les détériorations de ces faïences murales sont une adhérence déficiente entre les faïences et le lit de mortier, des remplacements peu soignés effectués dans le passé et des faïences cassées. Afin de remédier à ces imperfections, un protocole de réparation a été mis au point par un spécialiste. Il consiste principalement à démonter et remplacer les faïences remplacées par le passé, à poser de nouvelles faïences répliques des faïences d'origine, à enduire le mur de plâtre simple pour les zones démontées (là où le support est décroché), à rejointoyer les faïences et à les coller avec une résine époxy.

Avis CRMS : Ces travaux consistent principalement à réparer localement et à nettoyer les faïences présentes sur une hauteur de 1,80 m dans le hall de l'escalier. La CRMS souscrit aux options et aux méthodes décrites.

8) Restauration des menuiseries intérieures

Les menuiseries intérieures consistent en 7 portes intérieures, les boîtes aux lettres et la fenêtre « concierge ». Il s'agit d'une révision de l'ensemble de ces menuiseries, de vérification et de remplacement éventuel des fixations. Les portes et boîtes aux lettres seront démontées et restaurées en atelier, les chambranles seront restaurés sur place. Il est précisé qu'aucune porte ne sera poncée ni sablée car les essais préalables ont démontré un risque trop important d'endommagement.

Avis CRMS : La CRMS s'interroge sur l'aspect d'origine de ces menuiseries intérieures : est-ce qu'il était prévu de montrer ou de cacher le relevé de fil de bois sous la couche de peinture d'origine ? Le choix du sapin rouge du Nord, confirmé par l'étude des cahiers des charges de l'époque de la construction, pourrait justifier une volonté de conception originelle de ne pas lisser le relevé de fil de l'essence de bois mais de le laisser apparent, ce qui plaide pour la suppression des couches de peinture. La CRMS demande d'approfondir les recherches dans ce sens afin de définir clairement s'il est nécessaire de retirer les couches de peinture successives pour retrouver la surface en bois et rendre visible le relevé de fil lors de la remise en peinture.

9) Restauration des enduits des plafonds du hall de la cage d'escalier et d'ascenseur

Le plafond du hall de la cage d'escalier/d'ascenseur est exécuté avec un enduit granuleux, actuellement peint en blanc, mais à l'origine en couleur argentée. Cet enduit au plâtre est en bon état de conservation. Il nécessite de petites réparations locales.

Avis CRMS : Ces travaux consistent principalement à réparer localement l'enduit granuleux du plafond dans le hall de l'escalier et cage d'ascenseur. La CRMS souscrit aux options et aux méthodes décrites.

10) Restitution de l'aspect d'origine des enduits « peignés »

Au-dessus des faïences murales dans le hall d'escalier/d'ascenseur, les murs sont ornés d'un enduit « peigné », toujours visible, actuellement peint en blanc. Pour information, tous les murs de la cage d'escalier jusqu'au dernier étage ont cette même finition (leur restauration sera probablement réalisée dans une phase ultérieure de travaux). Cette technique d'enduit à relief est, apparemment, caractéristique de la période d'entre-deux-guerres. Il était peint dans une couleur argentée, à base d'aluminium d'après les résultats de l'étude stratigraphique. Le projet de restauration prévoit de le restaurer ou de le restituer dans les zones où l'enduit est trop abîmé pour être conservé. La restauration/restitution de cet enduit devrait être réalisée par des artisans plafonneurs, spécialisés dans la restauration de stucs ou de peintures décoratives anciennes. Des tests de consolidation et de restauration seront réalisés *in situ* au préalable, car il apparaît que cette technique d'enduit « peigné » n'est plus pratiquée actuellement et qu'il est difficile de la reproduire.

*Avis CRMS : La restauration de l'enduit peigné est une tâche délicate, qui doit donc, comme cela est prévu dans le cahier des charges, être confiée à un spécialiste des peintures et enduits décoratifs. La CRMS demande que des essais de reconstitution *in situ* soient réalisés pour approbation préalable de la DMS.*

11) Restauration ou restitution des peintures d'origine

L'étude stratigraphique des parties intérieures du hall d'entrée et de la cage d'escalier/d'ascenseur, réalisée en 2012, a déterminé les différentes couleurs de peinture utilisées à l'origine. En résumé, les couleurs principales sont les suivantes :

- Vert foncé ou noir pour les chambranles et cadres des portes.
- Argenté pour les murs enduits et les plafonds du hall de l'escalier/ascenseur, les menuiseries intérieures (panneaux des portes, châssis, boîtes aux lettres) et les éléments métalliques (luminaires, quincailleries des châssis).

La composition des peintures prévue au cahier des charges est une peinture de type mélange solvant organique et pigments non organiques à base de résine alkyde. La couche de finition pour les peintures intérieures sera semi-synthétique à base d'huile de lin (type Farrow&Ball), de finition mate ou semi-satinée. La peinture des joints des

maçonneries des pilastres de l'ascenseur sera une peinture minérale au silicate. Les couleurs respecteront les résultats de l'étude stratigraphique réalisée en 2012. D'après cette étude, l'enduit peigné argenté était réalisé à base d'aluminium. Cependant, le type d'aluminium (poudre, feuille, autre) n'est pas précisé et cet essai a uniquement été exécuté sur l'enduit peigné. Au vu du peu d'informations disponibles sur la composition et le type des différentes peintures argentées, le cahier des charges indique seulement que la peinture argentée (pour l'enduit peigné, l'enduit du plafond et éventuellement l'enduit de l'ancien bas-relief, et les menuiseries intérieures) sera réalisée à base de poudre d'aluminium et d'huile de lin. Pour la peinture argentée sur support métallique, un vernis semi-brillant sera appliqué et respectera le ton identifié par les études stratigraphiques. Les radiateurs et les canalisations n'ont pas encore fait l'objet d'étude stratigraphique, mais cette étude complémentaire est prévue en septembre 2017.

Avis CRMS : Le cahier des charges des travaux prévoit que les tons des peintures respectent les résultats des études stratigraphiques. La CRMS souscrit bien entendu à cette recommandation. Elle demande néanmoins à l'architecte de clarifier 2 points imprécis à ce stade-ci, et ce avant le démarrage du chantier :

- *La couleur argentée pour les radiateurs et les canalisations sera confirmée par l'étude stratigraphique complémentaire (réalisée en septembre et octobre 2017) et soumise pour approbation à la DMS.*
- *La composition des finitions argentées d'origine, utilisées sur les supports bois, métal et enduit, est inconnue au stade actuel. Le résultat d'une analyse en laboratoire de cette peinture, exécutée sur l'enduit « peigné », indique une peinture à base d'aluminium, mais sans autre précision (feuille ? poudre ? liant ? mixtion ?). Par ailleurs, il est probable que la nature et la composition de la peinture soient différentes en fonction des supports (bois, crépi, métal). L'IRPA a été interrogée à ce sujet par la DMS en juin et juillet 2017. Elle a conseillé de réaliser des coupes complémentaires (au niveau des châssis, portes, murs et plafond) et d'analyser ces prélèvements en laboratoire. Ces échantillons pourraient déterminer la présence ou non d'une mixtion (colle pour les feuilles métalliques) et confirmer la nature du métal utilisé (aluminium probablement). Cela permettrait également de comparer les peintures argentées utilisées sur les différents supports. Des essais supplémentaires seront réalisés au mois de septembre-octobre 2017. Si ces résultats ne sont pas concluants, la CRMS recommande d'effectuer, en cours de chantier, des essais par un restaurateur-conservateur, spécialiste en peinture afin de trouver un ton et un rendu de peinture argentée les plus proches possible de l'origine.*
- *A l'instar du point 8 (Restauration des menuiseries intérieures), la CRMS s'interroge également sur l'aspect d'origine de ces éléments en bois peint : est-ce qu'il était prévu de montrer ou de cacher le relevé de fil sous la couche de peinture d'origine ? Le choix du sapin rouge du Nord, confirmé par l'étude des cahiers des charges de l'époque de la construction, pourrait justifier une volonté de conception originelle de ne pas lisser le relevé de fil de l'essence de bois mais de le laisser apparent, ce qui plaide pour la suppression des couches de peinture. La CRMS demande d'approfondir les recherches dans ce sens afin de définir clairement s'il est nécessaire de retirer les couches de peinture successives pour retrouver la surface en bois et rendre visible le relevé de fil lors de la remise en peinture.*

Conclusion

La CRMS félicite l'auteur de projet pour la qualité du dossier et se réjouit que le hall d'entrée retrouve sa splendeur originelle. Elle est généralement favorable aux principes d'interventions **moyennant les quelques réserves suivantes** :

- Une étude stratigraphique complémentaire devra être effectuée pour déterminer, si possible, la teinte de la peinture d'origine des radiateurs, et ce avant le début du chantier.
- Une étude complémentaire sur les finitions argentées utilisées dans le hall d'entrée et le hall d'escalier/d'ascenseur sur les différents supports (bois, enduit, métal) devra être réalisée afin de déterminer le type de finition (liant, pigment, mixtion), et ce avant le début du chantier. Cette étude est indispensable afin de les restaurer ou les restituer conformément à l'origine.
- Le choix final des compositions des finitions argentées devra être soumis à l'approbation préalable de la DMS.

- Une étude complémentaire sur les menuiseries intérieures devra être effectuée pour déterminer, si possible, s'il était prévu de montrer ou de cacher le relevé de fil du bois. Le choix de supprimer ou non les couches de peintures successives se fera en fonction des résultats de cette étude dans un souci de respect de l'esthétique d'origine.
- Le cas échéant, le traitement combiné de décapage des peintures nécessite d'être testé préalablement sur une surface réduite pour approbation par l'architecte et la DMS.
- Des essais de reconstitution des enduits peignés devront être réalisés *in situ* pour approbation préalable de la DMS.
- Afin de restituer le bandeau de briques en saillie, aujourd'hui arasée, le choix d'une technique sera déterminé en chantier en fonction des contraintes techniques et du résultat attendu et sera soumis à l'approbation préalable de la DMS.
- Revoir le traitement de l'emprise du bas-relief avec un traitement distinct (couleur et luminosité) afin d'évoquer au mieux l'effet voulu à l'origine.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

M.-F. DEGEMBE
Présidente ff

C.c. : BUP. : Mme A. Hellebois